REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 janvier 2018**

Compte rendu affiché le **30 janvier 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 janvier 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Pierre BARNEOUD à Myriam MOSTEFAOUI, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Nawelle CHHIB, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Objet :

18.01.0872
Demande de subvention 2018 au titre du Fonds Associatif Local et du Fonds Projets Habitants

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 26 JAN. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 7

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif joue un rôle important dans l'animation des territoires et par conséquent des quartiers. La politique de soutien à la dynamique associative vaudaise reste une priorité malgré un contexte budgétaire contraint. L'objectif est bien de saisir tous les leviers pour valoriser les quartiers et leurs habitants et ainsi renforcer l'autonomie et le sentiment d'utilité sociale.

Dans ce contexte, la Ville de Vaulx-en-Velin sollicite chaque année l'Etat afin d'obtenir son concours financier pour venir abonder des fonds spécifiques de soutien à la vie associative :

- Le Fonds Projets Habitants (FPH) est un dispositif cofinancé par la Ville et par l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires - CGET) dans le cadre du Contrat de Ville. Il permet de soutenir des initiatives d'habitants constitués ou non en association, de réaliser des petites actions par et pour les habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette aide peut notamment soutenir l'organisation d'animations locales ou de toute initiative favorisant le lien social. Ce fonds soutient, ainsi, l'engagement citoyen, tout en encourageant l'appropriation par les habitants des enjeux liés à l'espace public.

- Le Fonds Associatif Local (FAL), également cofinancé par la Ville et par l'Etat (CGET), est pour sa part destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ou en voie de développement, qui ont des actions envers les habitants des quartiers prioritaires. Ce fonds peut, ainsi, contribuer au démarrage ou développement de projets d'une association, ou prendre la forme d'une aide à l'investissement. Il s'agit bien d'une aide au financement d'un projet conforme aux priorités fixées par l'Etat et la Ville et non d'une aide au fonctionnement courant de l'association.

Pour ces deux dispositifs, l'attribution des subventions fait l'objet d'un examen par une commission composée du Délégué du Préfet et de l'Adjointe déléguée à la vie associative, partenaires financeurs de ces dispositifs. Les groupes d'habitants ou associations sont invités à venir présenter et défendre leur projet lors de ces commissions qui se réunissent environ une fois par mois. La commission statue ensuite sur les montants des aides éventuellement accordées : remboursement sur présentation de factures dans le cadre du Fonds Projets Habitants, ou versement d'une subvention dans le cadre du Fonds Associatif Local.

Considérant l'utilité indéniable de ces dispositifs dans le développement d'actions dans les quartiers prioritaires et dans l'animation des territoires, la Ville sollicite de nouveau l'Etat en 2018 au travers de la programmation politique de la ville. Ainsi, la Ville demande à l'Etat de bien vouloir :

- Soutenir le Fonds Projets Habitants à hauteur de 15 000 €, étant entendu que la Ville alimente pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 17 000 €. La Ville encaissera directement la recette perçue, qui sera destinée à être reversée aux groupes d'habitants dont le projet aura reçu l'aval de la commission d'examen.

- Venir abonder le Fonds Associatif Local à hauteur de 50 000 €, que la Ville encaissera et qui seront ensuite reversés aux associations dont le projet sera retenu par la commission d'examen des dossiers.

D'autre part, dans le cadre des subventions perçues au titre de la programmation sociale 2017 pour le Fonds Associatif Local, la somme de 2 392 euros demeure non attribuée à la fin de l'année 2017. La Ville a donc demandé le report de cette somme sur l'exercice budgétaire 2018, afin d'être reversée aux associations dont le projet sera retenu par la commission au 1er trimestre 2018. Avec l'accord du CGET, la Ville de Vaulx-en-Velin pourrait ainsi exécuter les dépenses afférentes à ce reliquat sur le budget 2018, portant ainsi le montant du Fonds Associatif Local à 52 392 € (50 000 € au titre de 2018 et 2 392 € au titre des reliquats 2017), que la Ville encaissera et qui seront reversés aux associations dont le projet sera retenu par la Commission d'attribution.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions suivantes :
- Fonds Projets Habitants (15 000 €)
- Fonds Associatif Local (50 000 €)

➢ d'approuver l'exécution sur l'exercice budgétaire 2018 des dépenses complémentaires de 2 392 € au titre de la programmation 2017 du Fonds Associatif Local.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 39
Votes Pour : 39
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions suivantes :
- Fonds Projets Habitants (15 000 €)
- Fonds Associatif Local (50 000 €)

➢ approuve l'exécution sur l'exercice budgétaire 2018 des dépenses complémentaires de 2 392 € au titre de la programmation 2017 du Fonds Associatif Local.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY